

**Année 2019
Séance du 28 mai 2019**

N° 27

**Objet : Création poste adjoint
du patrimoine
Réseau de lecture publique**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit du mois de mai à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt du mois de mai 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Thibaut LE CORRE

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BAUDOUX MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, LE CORRE Thibault, LEJOSNE Patrick (à partir du rapport n° 15), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 19), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (pour le rapport n°1 puis du rapport n° 15 au n° 29), THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VILLARON Bruno,

Etais suppléé :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à THEBLEMONT Martine
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à HERMITTE Francis (du rapport n°2 au rapport n° 14)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUX MAUREL Marie Anne
VIVOS Patrick a donné pouvoir à FIAERT Claude
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 18)

Etaient excusés :

AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BARTOLINI Jean-Louis	PELESTOR Michel
BLOT Michel	PIERRISNARD Jacqueline
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	REINAUDO Patrick
DEORSOLA Jean Paul	ROCHAT Jacques,
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
ISOARD Roger	TONELLI Corinne
LEDEY Olivier	

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération dans le cadre de sa compétence équipements culturels d'intérêt communautaire gère 2 médiathèques : Digne les Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban-les Mées. Provence Alpes Agglomération souhaite s'engager dans un réseau de lecture publique avec les bibliothèques présentes sur le territoire de l'Agglomération.

Cet engagement implique d'une part l'extension des heures d'ouverture sur le réseau de lecture publique de la Moyenne Durance et d'autre part la création d'un réseau avec les bibliothèques du territoire.

Afin de répondre à ces deux objectifs, il convient de recruter un adjoint du patrimoine sous réserve de l'attribution de la subvention de la DRAC pour une durée de 5 ans à hauteur de 80% de la masse salariale.

Cet adjoint du patrimoine aura pour missions de participer :

- A l'extension des horaires d'ouverture : accueil du public
- Au développement du réseau de lecture publique : informatisation, former et soutenir les salariés et bénévoles des bibliothèques, catalogages des fonds déjà existants, aide à l'équipement des collections du réseau
- A l'animation du réseau : assurer le relais entre les bibliothèques et les têtes de réseau, soutien aux équipes en place dans les bibliothèques, suivi des suggestions d'achats, soutien à la gestion des collections
- A la mise en place d'un programme d'animations culturelles

Il est proposé :

- La création d'un poste d'adjoint du patrimoine pour une durée de 5 ans sous réserve de l'octroi de la subvention de la DRAC,
- La rémunération maximale sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint du patrimoine soit IM 367. Le coût maximal employeur est fixé à 31 188 euros annuel brut chargé, financé à hauteur de 24 951 € par an soit un reste à charge pour la collectivité de 6 237 €.

Les crédits correspondant sont inscrits au budget.

Ainsi, il convient d'autoriser Madame la Présidente à mettre en œuvre la procédure de recrutement pour la période considérée.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 2 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agrée E-legalite.com

42_DE-004-200067437-20190528-27_28052019